

PRIORITE SALAIRES

LA CGT DEMANDE A ST D'AVANCER LES NEGOCIATIONS SALAIRES A DEBUT JANVIER

L'inflation est belle est bien répartie. Même l'indice officiel INSEE est à la hausse (+2,4% en novembre par rapport à novembre 2006). Et c'est encore pire pour la hausse des prix que nous subissons réellement : c'est-à-dire la nourriture, l'énergie, le logement... Sans compter les « nouvelles » dépenses (internet, portable etc.) qui se sont installées dans la vie quotidienne.

Le rachat éventuel de quelques jours RTT et CET, outre qu'il constitue une attaque contre de vrais droits doublée d'une arnaque, ne règlera en rien cette question du pouvoir d'achat insuffisant. Ce sont les salaires qui n'ont pas suivi.

C'est pour cela que la CGT a demandé, lors de la réunion syndicats-direction de ST du 6 décembre, que la négociation porte d'abord sur les augmentations de salaires de 2008. La CFTC et la CFDT ont soutenu cette demande. FO a estimé qu'on ne pouvait plus continuer la même politique qu'avant. La CGC s'est elle prononcée pour un complément d'intéressement.

M.Denjean, le DRH a pris note de la demande, mais a estimé qu'il n'y avait pas urgence et qu'on pouvait attendre mars.

Ce sera donc aux salariés d'intervenir dès janvier pour modifier les priorités de nos dirigeants, qui savent si bien s'augmenter eux-mêmes sans attendre ! Tout le monde se souvient des +118% de hausse des rémunérations de M.Bozzotti.

Pour la CGT il est indispensable de :

- **Rétablir des augmentations générales fortes, pour tous, au-dessus de l'inflation, sans quoi le mérite n'a aucun sens**
- **Sortir les bas et moyens salaires de ST de la zone SMIC**

LE PERCO NE DOIT PAS AMPUTER NOS SALAIRES

La direction a poursuivi le 6/12 sa présentation du projet de plan retraite entreprise PERCO. Cette question du PERCO touche au problème des retraites, sujet important qui doit faire l'objet d'une discussion approfondie.

Mais deux choses sont claires : pas question pour nous d'échanger les abondements que mettrait ST dans le PERCO contre « moins de salaires » ou « moins de congés », Le 6/12, la CGT a donné ce point de vue, à débattre :

Le PERCO ne nous paraît pas une solution réaliste au problème des retraites. Dans un pays comme la France où le système de référence est la répartition, c'est de l'amélioration de ce

système que peut venir la vraie solution. Il y a beaucoup de risques dans ces plans retraites privés. De plus toutes les sommes mises dans ces plans - et bloquées pour longtemps - représentent une ponction sur le pouvoir d'achat immédiat. Et en plus, comme elles sont défiscalisées, elles affaiblissent progressivement la répartition (cotisation en moins).

Mais les choses s'aggravent quand on entend la direction dire et redire que les sommes qu'elle mettrait en abondement seraient "arbitrées" par rapport à d'autres éléments de la politique salariale. Obtenir de gros abondements qui diminueraient nos augmentations, ce n'est pas un bon plan.

De plus se pose là un problème "d'équité"... vis à vis de ceux et celles qui ne versent pas dans ces fonds ! Il faudrait qu'ils puissent avoir un

Retour des augmentations générales

Les entreprises y reviennent, y compris pour les cadres. 49% des sociétés l'ont fait en 2007 contre 29% en 2006.

A noter aussi que dans beaucoup de pays (par exemple, en Allemagne, en Italie, y compris à ST) une partie des augmentations se fait de manière collective et générale, dans des discussions de branche. Le mérite et les évolutions de carrières sont en plus.

*équivalent de l'abondement.
Enfin nous sommes totalement opposés aux
contreparties demandées par ST - en échange
du PERCO - en matière de RTT, CET etc. Pour
nous la RTT et les congés permettent de vivre
plus correctement, de manière plus équilibrée. "*

MUTUELLE : QUE CACHE LE COUP DE THEATRE DE LA DIRECTION ET DE L'AGRR

Dans les mutuelles d'entreprises obligatoires
comme la notre, l'état accorde l'exonération des
cotisations sociales employeurs et salariés en
échange du caractère obligatoire et collectif.

Dans la modification de structure que veut faire
ST, la cotisation facultative conjoint n'est plus
symbolique, mais représente des sommes
importantes (20€ pour le salarié, 20€ pour
l'employeur).

La DRH nous a annoncé le 6/12 qu'elle se
demandait si l'URSSAF n'allait pas considérer la
part employeur comme un avantage en nature
versés à certains, et donc la soumettre à
cotisation.

La direction a donc reporté son projet pour
effectuer des vérifications. Une réunion de la
commission prévoyance est prévue le 18/12.

**Cette "découverte" la veille de la négociation
est assez surprenante (curieux que l'AGRR,
que la direction nous présente comme « très
compétente », n'ait pas vu le problème).**

Si ce problème URSSAF se confirmait, ce serait
pour nous une raison de plus pour rester au
système actuel. Mais la direction pourrait aussi
prendre ce prétexte pour pousser les conjoints
dehors (en laissant la cotisation conjoint à la
seule charge du salarié). Donc vigilance !

Toute cette agitation n'est nullement justifié par le
déficit de la mutuelle; ce déficit est très petit, et
peut être totalement comblé par une hausse de
50 centimes des cotisations (+50 employeur).

**Par contre il y a un vrai problème pour le
futur, mais il n'est pas du aux conjoints. Il est
du aux remboursements qui s'accroissent !**

**Pour nous le « conjoint » n'est pas un
ennemi. Il fait partie de la famille.**

RTT-CET-VIP ... T.DENJEAN ATTEND N.SARKOZY !

Comme nous l'avons écrit dans notre dernier
tract, les projets de ST ressemblent à ceux de M.
Sarkozy. Ils y ressemblent tellement que la
direction de ST nous a elle-même dit le 6/12
qu'elle préférerait attendre le vote de la loi. Cette
loi, en cours d'examen, va comporter des
mesures sur la vente des jours RTT et CET.

Cependant, le DRH a tout de même parlé d'un
projet de modification, concernant certains
ATAM. Il s'agirait toujours de "travailler plus pour
gagner plus", tout en "améliorant la compétitivité
des fabs"... A certains ATAMS, ST proposerait
un forfait 41h au lieu des 38,5 actuelles (idem
pour certains postés à 35h). Il s'agirait d'un
avenant contractuel intégrant les heures sup et
complémentaires. Ces ATAM garderaient leurs
jours RTT. A d'autres ATAM qui ont une
"autonomie suffisante" ST proposerait à partir du
V1 un forfait jour à JG9, à partir du V3 un JG10.
A suivre !

Pour les opérateurs M. Denjean a confirmé
l'abandon des 12H, disant que le projet ne venait
pas de lui... un joli mensonge.

Pour finir, le DRH a dit : "ON AVAIT UN PROJET
PLUS LARGE, CONCERNANT LA RTT, LES
PRIMES VARIABLES VIP, MAIS ON VA
ATTENDRE LE VOTE DE LA LOI...".

On voit donc l'importance de se préoccuper de ce
qui se passe dans le domaine dit "politique" !
D'autant que M.Denjean a lui-même rappelé
qu'après la "petite loi" actuelle (qui définit des
mesures pour un temps déterminé), M.Sarkozy
en prévoyait une "Grande" en juin, sur les mêmes
questions. **L'attaque contre la RTT, c'est-à-dire
contre notre qualité de vie, va se poursuivre.**

***Pour suivre l'évolution des négociations, pour
d'autres informations, vous pouvez consulter
le site internet de la CGT de ST,***

<http://cgt.byrad.org>

***Pour vous défendre, pour être solidaire, dans
ST et avec les salariés d'autres entreprises,
vous pouvez vous syndiquer à la CGT***

***Bonnes fêtes, prenez des forces pour être
combattifs en janvier !***